

Indemnité aux déposants

Le ministre des Finances était vraiment un bien mauvais prophète. Alors qu'il avait persuadé le Parlement d'accorder 255 millions de dollars prélevés sur l'argent durement gagné par les contribuables canadiens, pour renflouer cette banque, à peine six mois plus tard la Banque commerciale du Canada faisait faillite, entraînant la Norbanque dans sa perte à cause de l'ineptie dont la ministre d'État aux Finances avait fait preuve lorsqu'elle avait relié la Norbanque à la Banque commerciale du Canada dans son communiqué du 3 septembre. Ces deux banques sont les premières à avoir fait faillite au Canada depuis 60 ans.

Nous étions d'accord avec le projet de renflouement initial, car le ministre nous avait convaincus que la banque demeurerait solvable et aussi parce que nous voulions que les Canadiens gardent confiance dans le système bancaire. Nous estimions important de maintenir cette confiance compte tenu de l'importance de l'endettement dans le monde et de la lourde dette du secteur agricole, de l'Amérique latine et des entreprises d'Amérique du Nord.

Nous avons foi en la souplesse et en la décentralisation de notre système bancaire régional que le gouvernement précédent avait favorisé dans l'Ouest du temps de M. Trudeau. Cela permettait aux citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest de faire leurs transactions financières chez eux au lieu de devoir aller quémander de l'argent aux banquiers de Montréal et de Toronto. Nous avons adopté le projet de loi pour ces raisons. Nous ignorions alors que les deux ministres étaient totalement incompétents. Nous ignorions qu'ils n'avaient ordonné aucune vérification du portefeuille de prêts de la Banque commerciale du Canada et que personne n'avait fait son travail.

D'après les témoignages présentés au comité des finances et à la Commission Estey, les banques à charte ont laissé entendre qu'il fallait examiner le portefeuille de prêts avant d'investir. Elles ont proposé d'étudier la situation au cours du week-end.

Au lieu de se chiffrer à 255 millions, les mauvaises créances de la Banque commerciale du Canada s'élevaient à 600 ou 800 millions. Le renflouement n'avait aucune chance de succès.

Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances ont proposé à la Chambre une mesure qui ne pouvait en aucun cas donner des résultats positifs. Ce projet de loi a vu le jour parce que pendant la fin de semaine de la conférence économique nationale, les ministres sont allés voir le premier ministre. Celui-ci a dit qu'il ne voulait pas connaître les faits parce qu'il refusait de voir une banque faire faillite sous un gouvernement conservateur. Il a déclaré qu'il ne voulait pas qu'un gouvernement conservateur soit responsable de la première faillite de banque en plus de 60 ans. Peu lui importait de connaître les faits, il fallait simplement sauver la banque.

Le gouvernement a avancé les yeux fermés. A l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, j'ai dit que c'était la soirée des amateurs sur la rivière Rideau. Le Parlement s'est fait avoir et on nous a induits en erreur. Les ministres ne savaient pas de quoi ils parlaient. Soit dit en passant, la ministre d'État

aux Finances et le ministre des Finances, qui défendent ce projet de loi, n'ont pas eu la politesse d'être présents aujourd'hui pour s'assurer que le projet était adopté à l'étape de la troisième lecture. A une époque, les ministres qui soumettaient un projet de loi à Votre Honneur assistaient au débat. Ils étaient présents pour entendre les opinions des autres députés. Cependant, ce n'est le cas ni des ministres en question ni du gouvernement. Ils se fient à la majorité aveugle des surfers silencieux, anonymes et invisibles, pour reprendre les paroles éloquentes de certains jeunes députés. Ils ne viennent même pas affronter le Parlement le dernier jour avant l'ajournement de la Chambre pour défendre leur projet de loi, écouter les remarques des autres députés et justifier la dépense de 875 millions de dollars. Ils ne sont pas là.

M. Ouellet: Pas un seul ministre n'est présent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si, il y en a un.

Le Parlement s'est fait avoir et les banques commerciales également. Voilà un exemple d'incompétence éhontée de la part du gouvernement. On nous demande d'approuver le paiement de 875 millions de dollars de deniers publics sans savoir à qui ils iront. Cette mesure est sans précédent, à mon avis.

Les membres de notre caucus ont eu du mal à approuver l'entente conclue pour que ce projet de loi puisse être adopté aujourd'hui. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a dit que nous devons nous boucher le nez. Le premier ministre n'a pas besoin de le faire puisqu'il n'a pas d'odorat. Ce n'est pas notre cas, toutefois. Ce projet de loi est révoltant. Nous avons là un autre exemple de la soif de secret du gouvernement. Nous avons enfin obtenu les documents concernant de Haveland, et cela grâce aux efforts considérables déployés par le député de York-Centre (M. Kaplan)—c'est là l'exemple d'une éclatante victoire que peut remporter un député pour sa circonscription s'il sait se montrer tenace. Nous avons enfin obtenu les documents. Nous avons peut-être obtenu l'engagement du premier ministre de permettre à un comité parlementaire d'examiner les sociétés d'État qui sont mises en vente, et de donner à tous les députés la possibilité d'en discuter. Mais nous avons ce chèque en blanc. Il est parfaitement déraisonnable de demander à des députés d'autoriser cette somme alors qu'ils ne savent pas qui en bénéficiera.

● (1610)

Évidemment, la ministre d'État chargée des Finances soutient qu'il est illégal de le divulguer en vertu de la Loi sur les banques. Nous avons effectivement une tradition judiciaire, juridique et statutaire en ce qui concerne le caractère confidentiel de nos transactions avec les banques, mais cette tradition ne s'applique pas dans ce cas-ci. Cette banque est régie par la Loi sur les liquidations. Un curateur puis un administrateur judiciaire ont été chargés de ses affaires. En vertu de la Loi sur les liquidations, il n'est pas permis de taire l'identité des créanciers. Ils doivent se faire connaître. Or on a convaincu ou plutôt forcé la main de Parlement afin de dissimuler l'identité de ces déposants sous le voile du secret.

M. Gauthier: Et pour de bonnes raisons.